

Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU COMITE D'ENTREPRISE DU 30/01/2018

1. <u>BILAN DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES ACCUEILS DE NICE</u> <u>DU 26/12/2017 AU 15/01/2018</u>

Durant cette période, l'accueil de Romain Rolland a reçu les assurés uniquement sur rendez-vous, tandis que l'accueil de Pertinax a maintenu sa forme habituelle, le but étant d'augmenter la fréquentation en libre-service.

Pour les agents d'accueil de Romain Rolland, la nouvelle organisation a, de façon unanime, apporté plus de confort dans la gestion des rendez-vous, tout en permettant de consacrer plus de temps à l'accompagnement des assurés.

Tout en insistant sur la nécessité d'éviter toute « rupture numérique » en maintenant un accueil d'urgence, en particulier pour les personnes âgées, la **CFDT** a émis un avis favorable pour expérimenter l'extension de cette démarche sur le site de Pertinax.

2. REORGANISATION DES SECTEURS RESSOURCES HUMAINES

En raison de la mutualisation de la paie au profit de la CPAM de Marseille à compter du 1^{er} février 2018, il a été présenté aux élus un projet de remaniement des secteurs Ressources Humaines, hors formation professionnelle.

La nouvelle organisation prévoit :

- La fusion des groupes mouvement, paie et informatique, ainsi que la création d'un groupe dédié au développement RH,
- Le renforcement du groupe « relations sociales » par une personne supplémentaire,
- La création d'un poste consacré à la Responsabilité Sociale des Organisations (Développement durable, qualité de vie au travail),
- L'intégration pleine et entière de la fonction « formation » aux ressources humaines.

Les salariés concernés par la perte d'activité ont pu bénéficier du dispositif d'accompagnement TRAM qui a permis un respect de leurs souhaits de reclassement dans les proportions suivantes :

- 71% choix n° 1
- 22% choix n° 2
- 7% choix n° 3

En outre, ceux qui sont concernés par un changement de processus sont éligibles aux **primes de mobilité**.

Les membres élus de la CE, consultés sur ces modalités d'accompagnement, ont émis un avis favorable à l'unanimité.